

Membres en exercice :	15
Membres présents :	15
Membres votants :	15

Date de convocation :	02/07/2020
Envoi à la Préfecture :	07/07/2020
Publication :	07/07/2020

L'an deux mil vingt, le six juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPENOUX s'est réuni à la salle Saint-Nicolas rue Chanoine Rolin après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Serge FEGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Corinne GENIN, Corinne RIPPA-MADONNA, Astrid MARCHAL, Francine GUILLEMAIN, Martine CAVE, Corinne FAVIER, Emeline AUER, Mrs. Serge FEGER, Philippe GERARDOT, Cédric LOTH, Philippe GUEZET, Claude DIDIERJEAN, Jean Luc DELOBEAU, Adoum DJIBRINE HAROUN et Thierry VERMEIL DE CONCHARD.

Secrétaire de séance : Madame Astrid MARCHAL.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 Juin 2020 est adopté à l'unanimité.

-----

**Objet : Commandes publiques : Autres contrats (1.4) : Approbation du rapport d'activité de la Société publique locale (SPL) Gestion Locale au titre de l'année 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 3 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la Commune de Champenoux à devenir adhérent à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT que la commune est membre de la SPL Gestion Locale ;

CONSIDERANT la nécessité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration de la SPL ;

Après présentation par Monsieur Serge FEGER des principales données et faits significatifs figurant dans le rapport d'activité de l'année 2019 de la SPL Gestion Locale présenté au conseil d'administration le 27 février 2020 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide:**

➤ **D'APPROUVER** le rapport d'activité de la SPL Gestion Locale au titre de l'année 2019.

**Objet : Institutions et vie politique: Désignation des représentants (5.3) : Désignation du représentant de la commune de Champenoux à l'assemblée**

**générale des actionnaires de la Société Publique (SPL) Gestion Locale (ou IN-PACT GL)**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-1, L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération du 3 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal a autorisé la commune de Champenoux à adhérer à la SPL Gestion Locale ;

Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau représentant de la commune de Champenoux au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020 ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide:**

➤ **DE DÉSIGNER** Monsieur Serge FEGER comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de Monsieur Henri-Philippe GUIMONT.

**Objet : Institutions et vie politique: Désignation des représentants (5.3) : Désignation des représentants au sein de la MMD54**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique Départementale.

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création d'un établissement public administratif

Vu la délibération du Conseil Municipal de CHAMPENOUX en date du 17 Octobre 2017 décidant son adhésion à MMD 54 et approuvant les statuts

Considérant l'article 5 des dits statuts,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide:**

➤ **DE DÉSIGNER** Monsieur Serge FEGER comme son représentant titulaire à MMD 54 et Monsieur Philippe GUEZET comme son représentant suppléant,

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés de prestation formalisant les accompagnements de MMD 54.

**Objet : Institutions et vie politique: Désignation des représentants (5.3) : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal doit faire une proposition de 24 noms pour le renouvellement des commissions Communales des Impôts Directs-conseils élus au 1<sup>er</sup> tour. Le Conseil Municipal désigne la liste de :

- M. Adoum DJIBRINE HAROUN
- M. Philippe GUEZET
- M. Henri-Philippe GUIMONT
- M. Jean-Claude HOFFER
- M. Jean-Luc DELOBEAU

- Mme Corinne FAVIER
- Mme. Francine GUILLEMAIN
- M. Roger PREVOST
- M. Christian GUILLAUME
- M. Claude DIDIERJEAN
- M. Jean-Claude MARIETTI
- M. Gérard MATHIEU (Lanfroicourt)
- M. Rémi ENSMINGER
- M. Gérard FAVIER
- M. Claude CHAMINADAS
- Mme. Yvette ANTOINE
- M. Christophe IOHNER
- M. Robert HARY
- Mme Claire CARTAUX
- Mme Marie-Claude MONCHABLON
- Mme Martine CAVE
- M. Jean GENIN
- Mme Astrid MARCHAL
- Mme Karine FELIX

**Objet : Fonctions publiques: Personnels contractuels (4.2.1) : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité et sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet (ou non complet) nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade demandé pour des agents lors de la prochaine Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion 54, il convient de modifier les emplois de certains cadres d'emplois.

Le tableau des effectifs sera modifié de la façon suivante :

- Pour le cadre d'emplois des adjoints techniques, à compter du 31 Juillet 2020 :
  - suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (12h15)
  - création d'un poste d'adjoint technique contractuel de 2ème classe à temps non complet (10 h)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi modifiés ou créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide:**

- **DE SUPPRIMER**, à compter du 31 Juillet 2020, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (12h15),
- **DE CRÉER** à compter du 21 Juillet 2020, un poste d'adjoint technique contractuel de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (10 h).

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

**Objet : Fonctions publiques: Personnels contractuels (4.2.1) : création d'un poste d'adjoint technique contractuel**

Vu le départ en retraite d'un agent technique, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique contractuel à compter du 21 juillet 2020, de 10 heures hebdomadaires.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide:**

- **DE CRÉER** un poste d'adjoint technique contractuel occupant les fonctions d'agent d'entretien, à compter du 21 juillet 2020.
- **DE FIXER** la durée hebdomadaire du poste à 10 heures de l'agent embauché, rémunérée sur la valeur du SMIC en vigueur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de travail et toutes les pièces s'y rapportant.

**Objet : Finances Locales : Divers (7.10) : participation financière du Tennis Club Campussien pour travaux d'électricité concernant le remplacement de l'éclairage du court couvert du tennis**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise VOISIN SERVICE a été retenue pour le remplacement de l'éclairage du court couvert de tennis pour la somme de 14 072 € H.T. par délibération en date du 28 Octobre 2019.

Le Tennis Club Campussien, représenté par Monsieur Philippe GERARDOT, Président, participera à hauteur de 1 500€ concernant les travaux d'électricité concernant le remplacement de l'éclairage du court couvert de tennis.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** les propositions de Monsieur le Maire.

**Fait Objet : Commandes publiques : Marchés Publics (1.1) : Lancement des marchés de travaux Requalification de la place Saint-Nicolas**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les travaux prévus au budget 2020, (aménagement, sécurisation des piétons et la mise aux normes de la voirie concernant la Place Saint-Nicolas).

Monsieur le Maire propose donc de lancer les marchés pour ces-dits travaux.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:**

- **D'ACCEPTER** les propositions de Monsieur le Maire,
- **D'ACCEPTER** de lancer les marchés pour les travaux référencés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

**Objet : Commande publique : autres contrats (1.4) : Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention constitutive du groupement de commandes avec ENEDIS pour les

travaux d'enfouissement des réseaux électricité, d'éclairage public et de télécommunications de la Place Saint-Nicolas.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide:**

- **D'ACCEPTER** les propositions de Monsieur le Maire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec ENEDIS, et les autres documents qui seraient nécessaires à la bonne suite de cette opération.

**Objet : Finances locales : Subventions inférieures à 23 000 euros (7.5.2) : Subventions aux associations-année 2020**

- Vu les crédits ouverts à l'article 6574 du budget 2020;

- Décide d'attribuer les subventions suivantes :

➤ Association ABC Cyclo	540,00 €
➤ Air-Pas	270,00 €
➤ C.P.I.E.	270,00 €
➤ Club Saint Barthélémy	540,00 €
➤ Foyer Rural	190,00 €
➤ Tennis Club Campussien	540,00 €
• Club de la Boule Campussienne	270,00 €
➤ Amicale des sapeurs-pompiers	640,00 €
➤ Association Orchestre Pyramide	540,00 €
➤ Recycle Café	500,00 €
	-----
➤ <b>Soit un total de</b>	<b>4 300,00 €</b>

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Finances locales : Subventions inférieures à 23 000 euros (7.5.2) : Subvention exceptionnelle-année 2020**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part du CPIE Nancy Champenoux.

Considérant que la commune souhaite s'associer aux actions entreprises par le CPIE à savoir la sensibilisation des enfants (scolaires et hors scolaires) à travers des animations scolaires et club nature.

- Vu les crédits ouverts à l'article 6574 du budget 2020;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide:**

- **D'ACCEPTER** les propositions de Monsieur le Maire,
- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 1 155 €.

**Fait et délibéré en séance, les jours et mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.**

**Ordre du Jour :**

- Approbation du rapport d'activité de la Société Publique Locale (SPL) Gestion Locale au titre de l'année 2019 des élus

- Désignation du représentant de la commune de Champenoux à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Publique Gestion Locale
- Désignation des représentants au sein de la MMD54
- Renouvellement des Commissions Communales des Impôts Directs
- Modification du tableau des effectifs
- Création d'un poste d'adjoint technique contractuel
- Participation financière du Tennis Club Campussien pour les travaux d'électricité concernant le remplacement de l'éclairage du court couvert de tennis
- Lancement du marché Requalification de la Place Saint-Nicolas
- Convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux avec ouvrages mutualisés
- Subventions aux associations-année 2020
- Subvention exceptionnelle au CPIE-année 2020

Serge FEGER, Maire	Philippe GUEZET	Corinne GENIN	Cédric LOTH
Corinne RIPPA-MADONNA	Astrid MARCHAL	Thierry VERMEIL DE CONCHARD	Francine GUILLEMAIN
Claude DIDIERJEAN	Martine CAVE	Philippe GERARDOT	Corinne FAVIER
Jean-Luc DELOBEAU	AUER Emeline	Adoum DJIBRINE HAROUN	